

La direction adapte sa politique de remboursement suite à la désapprobation des salariés ...

La direction demande en septembre 2021 l'avis du CSE central de l'UES sur les évolutions suivantes :

« Depuis le 1er janvier 2021, lorsque l'utilisation du véhicule personnel est acceptée par le salarié et le Directeur d'entité, les frais remboursés concernent tous les déplacements entre le domicile du collaborateur et le lieu de mission (client ou un autre site de l'entreprise). Le montant des frais remboursés est déterminé sur la base de la différence entre la distance kilométrique correspondant au trajet domicile-lieu de mission et celle correspondant au trajet domicile-site de rattachement (c.à.d. la distance domicile-lieu de mission moins la distance domicile site de rattachement), le nombre de Km ainsi obtenus étant valorisé selon le barème d'IK en vigueur.

Le projet d'adaptation des modalités de remboursement des IK qui vous a été transmis a été initié au terme de la négociation annuelle obligatoire pour 2021 qui s'est achevée sur un constat de désaccord après 6 réunions de négociation. A défaut d'accord, les Directions des sociétés de l'UES Sopra Steria Group se sont engagées à mettre en oeuvre leurs propositions sur ce point par voie unilatérale après information et consultation du CSE Central.

La proposition d'adaptation des modalités de remboursement des IK est la suivante :

- Lorsque le lieu de mission est situé à moins de 20 km du site de rattachement : maintien de la règle en vigueur telle que rappelée ci-dessus (règle de la « Triangulation »).
- Lorsque le lieu de mission est situé à au moins 20 km du site de rattachement : le montant des frais remboursés est établi sur la base de la distance kilométrique correspondant au trajet domicile-lieu de mission, plafonnée à celle du trajet site de rattachement-lieu de mission.

Par ailleurs, il est proposé d'utiliser le même site de référence que celui utilisé par l'outil Traveledoo pour estimer le nombre d'IK remboursables à inscrire dans l'ordre de mission ; il s'agit du site « Google Maps ».

Le projet d'évolution de la procédure de remboursement des frais de déplacement et séjour professionnels et de séjour prévoit les autres modifications suivantes :

- Article 4.1.1 : ajout de la possibilité d'utilisation du véhicule personnel après autorisation du Manager pour les trajets vers une gare
- Article 6.3 : prise en compte de la dématérialisation des justificatifs dans Traveledoo

Avis du syndicat AVENIR SOPRA STERIA

Malgré la baisse drastique des frais professionnels en 2020, la direction a décidé fin 2020 de réduire la prise en charge des frais professionnels (indemnités kilométriques) ce qui a généré une désapprobation massive des salariés relayée par nos représentants.

Les ajustements proposés sont jugés insuffisantes par l'ensemble des syndicats de l'entreprise et la concession proposée (10 Km au lieu de 20) a été refusée par la direction bien que l'article 50 de la Convention Syntec interdit de faire supporter des coûts supplémentaires au salarié pour la réalisation des missions.



Où s'arrêtera l'entreprise virtuelle ... et la transposition des coûts vers les salariés ?

La direction demande en septembre 2021 l'avis du CSE central de l'UES sur les évolutions suivantes :

« Politique Téléphonie 2021 / 2022

En conséquence, la stratégie du groupe s'oriente vers le 'tout Microsoft Teams', y compris pour la téléphonie avec en option la possibilité de passer et recevoir des appels téléphoniques externes depuis le client Teams.

Définition « Teams audio interne » : appels audio internes et appels vers les clients invités dans Teams.

Définition « Teams audio externe » : appels audio vers le monde extérieur non équipé de Teams.

Teams devient donc la solution de téléphonie du Groupe : les nouveaux sites ne sont plus équipés de téléphones fixes, des casques USB sont fournis avec les PC ou sur demande IT pour un renouvellement.

Teams audio externe est une option payante (qui n'est pas activée par défaut) pour passer ou recevoir des appels téléphoniques de l'extérieur. Cette option est attribuée sur demande informatique avec validation du management et est désactivée après 3 mois sans aucune utilisation.

Teams audio interne offre les fonctionnalités suivantes :

- Téléphones de conférence Teams dans les salles de réunion
- Téléphones fixes Teams pour des besoins spécifiques
- 'Click to call' : possibilité de lancer un appel en cliquant sur un contact Outlook
- Application mobile

Teams audio externe offre en plus les fonctionnalités suivantes :

- Transfert d'appel, interception, mise en attente, groupements d'appels, etc...
- Messagerie vocale intégrée dans Teams et Outlook (voice to mail) »

Avis du syndicat AVENIR SOPRA STERIA

La direction a décidé une économie d'échelle en supprimant la téléphonie fixe et les appels extérieurs des salariés sauf pour une sélection des salariés.

Après la perte du bureau personnel pour les salariés et la généralisation des plateaux, c'est la perte des communications personnelles sur le lieu de travail (appels entrants et sortants) ...

L'usage du téléphone portable personnel y compris en partie pour l'activité professionnelle est le but recherché et sans aucune prise en charge ou compensation.

Ce sujet n'a jamais fait l'objet de négociation lors des NAO alors que ceci est un changement majeur dans les conditions de travail des salariés.

Pour le syndicat AVENIR, l'évolution technologique doit permettre de garder les avantages sociaux des salariés tout en diminuant les coûts. Dans tous les cas, il faut l'attribution de portable professionnel ou une compensation des frais occasionnés aux salariés.

**Alerte : AVENIR rappelle les
dangers constatés à France
Telecom des changements opérés
sans concertation !**

ÉPIDÉMIE DE SUICIDES À FRANCE
TÉLÉCOM ; LES EX-DIRIGEANTS CONDAMNÉS !!...



Remplacement des droits d'administration de chaque salarié par « BIG BROTHER » !

Le CSE central est consulté en septembre 2021 sur ce projet qui fait partie du programme 3SIP dont l'objectif majeur est d'accompagner la transformation du Groupe afin de renforcer la sécurité de l'ensemble de nos actifs et d'améliorer notre résilience pour faire face à la menace Cyber ...

Une nouvelle technologie permet à présent de remplacer l'ensemble des droits d'administration sur les postes de travail par une solution qui rend un service identique tout en supprimant les droits d'administration permanents.

Solution EPM (Elevated Privilege Manager) : La solution qui sera installée sur les postes de travail réalise une « élévation de privilège » ciblée lorsque l'utilisateur en a besoin et uniquement pour le temps nécessaire à son action.

L'utilisateur n'est donc plus lui-même administrateur de son poste, mais il bénéficie de la même souplesse d'utilisation.

La solution retenue est EndPoint Privilege Manager de CyberArk®. C'est une solution en mode Saas.

Evolutions pour les utilisateurs :

- Un pop-up apparaîtra lorsque les utilisateurs voudront réaliser une action qui demande une élévation de privilège pour sensibilisation à ces actions. Ce pop-up les avertira de l'élévation de droits à venir et du caractère auditable que cette élévation peut engendrer. L'utilisateur aura simplement à valider le message en cliquant sur un bouton « OK ».

- Les actions réalisées seront auditables (uniquement celles autorisées par l'élévation de privilège). Exemple : Pour un développeur qui modifie la base de registres et qui fait des recherches sur Internet en même temps, seules les actions réalisées sur la base de registres seront enregistrées.

Les utilisateurs disposeront comme dans le passé de la même capacité d'usage. Seule l'ergonomie de la transaction change.

Utilisateurs concernés : Tous les utilisateurs disposant d'un poste Sopra Steria Windows ou Mac et possédant un accès au réseau Sopra Steria ou à Internet dans toutes les entités du Groupe sont concernés. Cela représente environ 40.000 postes. Sont exclus les postes de travail de certains projets pour lesquels les postes sont masterisés par les clients.

Données des collaborateurs

Données récupérées : Applications installées avec des droits, Actions réalisées uniquement pendant la période d'élévation de privilège et juste pour l'action en question.

- Emplacement des données : AWS (Amazon Web Services) en Allemagne

- Les données sont chiffrées pour ne pas être accessibles à AWS

- Conservation des données : 90 jours

- Utilisation des données : Connexion avec le SIEM (Security Information and Endpoint Management) Sopra Steria pour détection d'une éventuelle attaque, Analyse en cas d'attaque

Avis du syndicat AVENIR SOPRA STERIA

Ce sujet n'a jamais fait l'objet de négociation lors des NAO alors que ceci est un changement majeur dans les conditions de travail des salariés.

Pour le syndicat AVENIR, l'évolution technologique permet effectivement ce contrôle dit « BIG BROTHER » qui transforme simplement les PC des salariés en simple terminal administré à distance ...

Notre entreprise s'orientait-elle vers une entreprise qui développe la valeur ajoutée ou vers une usine de production ?

Face à ces projets non-justifiés, les démissions se multiplieront et l'entreprise peut même disparaître si elle devient moins attirante que ses concurrents.

Il faut revenir à un fonctionnement d'échange et non plus profiter de la situation causée par la crise COVID pour détruire le dialogue social minimal à SOPRA STERIA.



Devenir représentant AVENIR du personnel se prépare ...

Les salariés SOPRA STERIA GROUP, SOPRA STERIA I2S, SOPRA BANKING SOFTWARE, SOPRA HR SOFTWARE, BEAMAP, AXWAY et CIMPA ... qui souhaitent devenir Représentant du personnel AVENIR doivent nous contacter par email pour échanger :

- Sur les désignations des représentants de proximité sur chacun des établissements jusqu'aux élections de novembre 2023 : la prochaine désignation des représentants de proximité à SOPRA STERIA GROUP s'effectuera dans la réunion de CSE SSG de octobre 2021
- Sur la désignation des équipes de négociations des accords d'entreprise, de l'UES SOPRA STERIA et du Groupe SOPRA STERIA et des membres des commissions de suivi des accords (Handicap, Télétravail ...)

Le syndicat AVENIR a choisi la société ELEGIA Formation (Lefebvre Dalloz - <https://www.elegia.fr/>) pour la formation de ses représentants du personnel.



[DEVENEZ REPRÉSENTANT DU PERSONNEL, CONTACTEZ NOUS](#)